



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 DU Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira à la mairie
Mercredi 10 juin 2026 à 20h30

Affiché le 3 juin 2026

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 15 avril et du 6 mai 2026
2. Règlement intérieur
3. Complémentaire pour seniors AXA
4. Compte financier unique (CFU)
5. Régime indemnitaire des agents (RIFSEEP)
6. Heures supplémentaires
7. Lunettes éclipses
8. Poubelles publiques
9. Commission ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Questions diverses

Le Maire,
Michel GOUPIL



POUVOIR

*Je soussigné(e)..... dans l'impossibilité d'assister à la
séance du conseil municipal du 6 mai 2026 donne par la présente (en vertu du code générale des
collectivités Territoriales) pouvoir à..... pour voter en mon
nom et place au différents points inscrits à l'ordre de ladite séance.*

Fait le

Signature